



HAL
open science

“ Ce que discriminer veut dire ”. Présentation du volume

Béatrice Fracchiolla

► **To cite this version:**

Béatrice Fracchiolla. “ Ce que discriminer veut dire ”. Présentation du volume. CORELA - COgnition, REprésentation, LAngage, 2022, HS-36, 10.4000/corela.14510 . halshs-03648818

HAL Id: halshs-03648818

<https://shs.hal.science/halshs-03648818>

Submitted on 22 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Corela

Cognition, représentation, langage

HS-36 | 2022

Ce que discriminer veut dire

« Ce que discriminer veut dire ». Présentation du volume

Béatrice Fracchiolla



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/corela/14510>

DOI : [10.4000/corela.14510](https://doi.org/10.4000/corela.14510)

ISSN : 1638-573X

Éditeur

Cercle linguistique du Centre et de l'Ouest - CerLICO

Référence électronique

Béatrice Fracchiolla, « « Ce que discriminer veut dire ». Présentation du volume », *Corela* [En ligne], HS-36 | 2022, mis en ligne le 05 avril 2022, consulté le 10 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/corela/14510> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corela.14510>

Ce document a été généré automatiquement le 10 avril 2022.



Corela – cognition, représentation, langage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

« Ce que discriminer veut dire ».

Présentation du volume

Béatrice Fracchiolla

- 1 Ce dossier¹ fait suite aux échanges qui ont eu lieu lors de la journée d'étude organisée le 6 décembre 2019, à l'université de Lorraine à Metz, en cofinancement avec le soutien du CREM EA3476 et la MSH Lorraine, dans le cadre du projet DiFemDr (*La notion de discrimination à l'aune du droit, et des femmes*). Préfigurant déjà sans le savoir des conditions que la pandémie du COVID 19 a transformées en notre quotidien, nous avons maintenu cette journée en utilisant le distanciel pour défier les grèves, qui empêchaient déjà de nombreux collègues éloignés de nous rejoindre pour y participer physiquement. Grâce aux contributions présentes dans ce dossier, chacune apportant une perspective différente sur la question, cette publication constitue un véritable apport à la théorisation de la notion de discrimination, concept paradoxal et jamais vraiment abordé en tant que tel dans le champ des sciences du langage. La discrimination est en effet une notion vaste et aujourd'hui essentiellement comprise comme une notion de rapport, négatif, entre plusieurs éléments (Fracchiolla à paraître). Elle est d'autant plus complexe qu'elle contient par essence une dimension cognitive qui est, elle, positive, dans le sens où distinguer est un synonyme de discriminer.
- 2 Les sciences humaines et sociales s'en sont progressivement et de plus saisies – citons par exemple Dépret 2016 ; Marry, Bereni, Jacquemart et al. 2017 ; Simon, 2009 ; Fassin et Fassin 2009 ; Fassin 2002 ; Simon 1999 ; Béréni et Chappe, 2011 ; Eberhead, Laufer et al. 2017 ; et d'autres encore dont la liste exhaustive serait trop longue. La plupart du temps, les analyses proposées portent sur des discriminations spécifiques comme Morley & Mc Donnell 2017 sur les « Discriminations dans le domaine technique : le fonctionnement du stéréotype de genre », ou Aïdan, 2017, sur « L'identité psychique dans le genre » ; ou encore Arc & Vellozzo, 2017 sur la discrimination homophobe. Les sciences de l'éducation s'intéressent également de plus en plus aux disparités de traitement entre filles et garçons en termes de prises de parole, d'études, de disciplines choisies, etc.

- 3 Les textes réunis ici se distinguent de ces approches thématiques et donnent des outils pour une analyse globale et systémique des problématiques en jeu, en passant par la langue. Ils proposent, ensemble, une étude approfondie du sens linguistique de la notion de discrimination. Une approche par la langue permet en effet de montrer d'abord comment la discrimination fonde et structure les représentations et les imaginaires, et donc aussi la société. Une approche par la langue, comme système, permet également de mettre en évidence les mécanismes et rouages de cette discrimination. Une telle approche permet, au-delà, de théoriser sur le plan pragmatique certains de ces mécanismes, qui sont ceux que l'on retrouve à l'œuvre dans tous les types de discriminations.

1 Qu'est-ce que « discriminer » ?

- 4 Au sens cognitif, l'activité de discriminer, ou encore de distinguer, est celle par laquelle nous élaborons progressivement notre système de connaissance, et donc nos savoirs. Nous reconnaissons ainsi qu'un chien est un chien parce qu'il se distingue d'un chat selon un certain nombre de critères objectivement et scientifiquement descriptibles. Nous distinguons un oiseau d'un mammifère selon d'autres caractéristiques de discrimination objectives, selon lesquelles certains traits sont isolés comme n'appartenant qu'aux uns ou aux autres (Dubois, 1997 ; Rosch & Bloom Lloyd, 1978). Pourtant, au-delà de ce que notre capacité à discriminer nous permet d'élaborer et acquérir en termes de connaissances du monde, du réel, elle devient souvent dans un second temps un biais. Une fois nos systèmes de classifications mis en place (relativement à l'endroit où nous vivons et à la langue ou aux langues que nous avons apprises²), nous tendons en effet ensuite à faire rentrer, systématiquement, dans ces ensembles et classifications déjà constituées, tout nouvel élément se présentant à notre esprit. Autrement dit, si un nouveau produit du vivant se présente, notre premier réflexe sera de chercher à quelle catégorie déjà définie il appartient, relativement à ses traits propres, et non de lui attribuer d'emblée la capacité à se constituer lui-même en catégorie à part entière. Notre esprit, notre cerveau, sont rompus à l'art de trier et classer dans des catégories préexistantes dont nous avons déjà connaissance ; car savoir identifier, reconnaître quelque chose de déjà connu, expérimenté, est tout d'abord rassurant : cela ne nous met pas en danger. En revanche, ce qui est hors de notre champ de connaissance, ce qui est unique, nouveau, inclassable, est pour l'esprit humain très déroutant, voire inquiétant³. Notre imaginaire fertile en création de chimères, dragons, gobelins ou population extraterrestres en témoigne. Pour le dire autrement, nous sommes de fait beaucoup plus à l'aise avec l'idée de reconnaître ce que nous connaissons déjà, sous une forme ou une autre, que de devoir apprendre à connaître quelque chose que nous ne connaissons pas du tout⁴.
- 5 C'est de cette manière que la notion de discrimination a pu ensuite se construire, selon un autre axe sémantique, de manière négative : nous avons ainsi fini par donner au verbe discriminer, le sens de rejeter, comme référant à ce que nous ne « reconnaissons pas », comme déjà connu et catégorisé. Discriminer au sens négatif relève alors d'une paresse cognitive (refus d'acculturation), d'un jugement, et représente une fermeture à l'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances, expérimentations, face à l'inconnu. Discriminer, de manière négative, est une opération de l'esprit par laquelle il affirme finalement vouloir s'en tenir au déjà connu, déjà identifié,

relativement au système de catégorisation préexistant. Dans ce sens, discriminer va aussi à l'encontre de la construction du sens scientifique, de l'élaboration de nouvelles expérimentations, qui permettent les découvertes par l'exercice de l'esprit critique (Bachelard, 1958). Autrement dit, le paradigme selon lequel nous élaborons le sens, cognitivement, par distinction/discrimination, et qui est un processus fondamentalement ouvert sur toute construction de sens, trouve, à un moment donné, ses limites et met notre esprit en butte à cette idée d'ouverture, ce qui provoque, alors, sa fermeture.

- 6 L'observation de l'évolution sémantique de « discriminer » permet de comprendre comment ce processus fondamental d'acquisition du sens se retrouve en quelque sorte biaisé par la systémique de construction du sens qui opère en termes de différenciation, laquelle passe, à un moment donné, de positive à négative (c'est-à-dire, à une dynamique de la discrimination, comme rejet). Or, cette dynamique est précisément celle qui donne source, de manière radicalisée, aux discours de haine (Lorenzi & Guellouz 2019 ; Lorenzi-Bailly & Moïse 2021). Geneviève Fraisse a une position intéressante par rapport à cela, et au *continuum* qui lie ces différentes étapes : pour elle, et d'un point de vue politique, l'exclusion précède la discrimination ; d'une certaine manière, pouvoir être discriminé·e c'est déjà être reconnu·e comme « appartenant » ; c'est déjà être « à l'intérieur », pas à l'extérieur. Son interprétation est étymologique : pour penser la domination, on peut s'appuyer soit sur une image énergétique (rapports de forces, oppression, etc.), soit sur une image spatiale en termes d'inclusion/exclusion. Suis-je ou ne suis-je pas dans l'espace et quelle place j'occupe dans cet espace ? Or, discrimination vient du latin *discrimen*, qui signifie « point de séparation » ; discriminer c'est donc distinguer, « séparer » en jugeant, alors que le mot « exclure » signifie mettre dehors, ou supposer que la personne n'appartient pas au cercle dans lequel on se place (là intervient la notion d'espace, donc). La discrimination se situe en cela à l'intérieur du même espace ; on ne suppose pas d'extérieur, ou moins d'extériorité qu'avec le terme « exclure ». D'après ce raisonnement (Fraisse, 2011) c'est donc dans l'inclusion qu'il y a discrimination. La discrimination crée un sujet *autre* par rapport à une appartenance à un même espace. Elle se produit à l'intérieur d'un système.

2. Discriminer dans le droit

- 7 Comme évoqué précédemment, la notion de discrimination a été largement travaillée théoriquement et thématiquement dans le champ des sciences humaines et sociales en général, et en particulier à l'aune d'autres notions clefs comme celle de sexe ou de genre, de race. En droit, la notion de discrimination désigne :

« le traitement inégal d'une ou de plusieurs personnes en vertu d'une ou plusieurs caractéristiques dites illégitimes, car elles ne devraient pas conditionner l'accès aux positions et aux ressources dans des sociétés fondées sur des principes d'égalité, de liberté et de mérite Cette définition ouvre sur une contestation juridique de ces inégalités de traitement avec à la clé une sanction et/ou une réparation. Le droit distingue la discrimination directe, qui défavorise une personne par rapport à une autre, placée dans une situation identique, de la discrimination indirecte - l'effet, sur une personne ou sur un groupe de personnes, d'une mesure ou d'une politique apparemment neutre mais qui, de fait, la ou le dévalorise (Lanquetin 2012) » (Eberhead *et al.* 2017 : 17).

- 8 La loi française reconnaît vingt motifs de discrimination : appartenance ou non appartenance, réelle ou supposée à une race ou une ethnique ; sexe, handicap, âge ; état de santé ; grossesse ; orientation sexuelle ; identité sexuelle ; situation de famille ; opinions politiques ; activités syndicales ; religion ; origine ; nationalité ; nom de naissance ; apparence physique ; caractéristiques génétiques ; meurs ; lieu de résidence. Bien que la liste des motifs de discrimination ne cesse d'évoluer et de s'enrichir et que la loi place tous les motifs sur un pied d'égalité, certains d'après le rapport d'activité annuel de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), jusqu'en 2011, et du Défenseur des droits, qui l'a intégrée, (jusqu'à ce jour) sont plus fréquents que d'autres. Dans ce cadre : « l'égalité entre femmes et hommes et les discriminations en fonction du sexe ont souvent fourni la matrice d'arguments ensuite repris en droit français comme européen pour la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, en particulier en matière de discrimination indirecte » (Eberhead et al. 2017 : 18). Néanmoins, toutes les situations discriminatoires ne sont pas équivalentes dans la mesure où chaque motif s'inscrit dans une historicité qui lui est propre et obéit à des logiques particulières (*Ibidem*). En droit, par ailleurs, l'intersectionnalité renvoie à la prise en compte simultanée et concurrente de plusieurs motifs de discrimination, qu'il s'agisse de doubles ou de multiples discriminations (Lanquetin, 2009). Les discriminations (au pluriel) dans leur ensemble sont donc reconnues dans l'univers du droit. Alors qu'elles étaient déjà codifiées dans le droit du travail, elles ont reçu une qualification plus générale à la suite des transcriptions dans la loi française, entre 2001 et 2008, de deux directives européennes votées en 2000 (Calvès 2002).
- 9 Pour prendre en exemple la catégorie de sexe, qui est à l'origine de ce dossier, Geneviève Fraisse l'interprète d'abord dans sa dimension politique :
- « avant d'entrer dans l'espace démocratique il leur a fallu (aux femmes) parcourir tout le chemin qui sépare l'exclusion de la discrimination. L'étape suivante, toujours en cours, consiste à rendre visibles les discriminations dont les femmes sont la cible, en se saisissant d'un principe d'égalité qui exige désormais d'être concrètement appliqué. La question ici posée relève du travail politique de dénaturalisation de l'ordre des choses et de réparation des injustices, *via* des dispositifs destinés à contrer des manifestations tangibles, et souvent banales, des inégalités de traitement » (citée par Eberhead et al. 2017 : 15).
- 10 Par ailleurs, la discrimination repose sur une séparation en catégories que l'on hiérarchise par des jugements de valeur (Fraisse, 2011).
- 11 L'une des pensées les plus radicales concernant la catégorie de sexe reste la pensée de Monique Wittig, qui pousse à l'extrême cette hiérarchisation des jugements de valeurs et affirme que « l'hétérosexualité est le régime politique sous lequel nous vivons, fondé sur l'esclavagisme des femmes » (2018 : 13) et prône l'abrogation de la notion même de catégorie, dans la mesure où elle empêche, de manière absolue, la réalisation de l'égalité.
- 12 L'objet de ce recueil d'articles est de proposer des illustrations, sous divers angles qui passent tous par certains des cadres théoriques propres aux sciences du langage, de cette systémique « discriminante ». Chaque article a ainsi pour vocation de proposer une illustration, sous un certain angle d'approche, individuel, institutionnel ou collectif, de ce qu'est la discrimination à l'égard d'une catégorie de personnes, comment elle se met en place, se trouve mise en scène selon un certain principe (classifiant) de systématité catégorielle (race, femme, homme, harcèlement).

- 13 L'objectif premier de ce recueil réside dans la mise en évidence de la manière dont cette systémique discriminante se met en place, de manière diverse, en variation. Sur cette base d'échec du paradigme différentialiste comme touchant à ses propres limites jusqu'à devenir intrinsèquement destructeur de sa positivité – pourtant réelle, tant qu'elle est utilisée à construire et élaborer du savoir – l'objectif second est de proposer que soit considéré un nouveau paradigme : le paradigme de la diversité qui a, lui, le mérite de ne pas contenir de biais cognitif, mais un unique potentiel d'expansion du savoir. Car, si les mots ont un sens, ils permettent également de modifier le monde en modifiant son sens. Un monde où l'on ne s'intéresse plus à la différence entre les uns des autres, mais à la diversité du vivant et des manières d'être humaines, au monde, sera forcément un monde plus généreux et moins dichotomique...
- 14 C'est ce type de vision et de mise en perspective théorique que veut mettre en perspective ce dossier. A la croisée de plusieurs disciplines, mais toutes selon un même axe de lecture qui est la manière dont langue, langage et droit s'articulent ensemble pour appréhender la notion de discrimination, les textes rassemblés présentent une vision relativement étendue des différents niveaux de construction et d'interprétation de la notion de discrimination.
- 15 Le recueil s'ouvre d'abord sur le texte d'**Arthur Joyeux** qui analyse la polémique qui anime les sphères politiques européennes et françaises depuis les années 1990 autour de la suppression du mot « race » des textes normatifs. Au-delà des enjeux idéologiques que ce débat cristallise, il propose d'élargir la perspective d'analyse à un phénomène plus englobant : la confrontation d'ordres juridiques hétérogènes engagés dans des processus intégratifs : « le droit français et le droit communautaire différent dans leur démarche en matière de lutte contre les discriminations » (Sénat, 2008). Si le droit français « dit » la *race*, il lui nie une existence normative. A l'inverse, le droit de l'Union en fait un critère distinctif susceptible d'activer des dispositions juridiques liées au principe de non-discrimination. Ce changement de paradigme conduit le juge interne à modifier son approche traditionnelle des droits de l'Homme fondée sur le principe d'égalité. Les décisions du juge et du rapporteur public portent les traces d'aménagements dénommatifs lorsqu'il raisonne dans le cadre d'une approche plus relativiste, légitimant la différence de traitement.
- 16 A la suite, en lien avec la dimension européenne du droit, **Mieke Vandenbroucke et Adam Wilson** exposent la construction discursive et administrative de ce qui est nommé en Belgique « mariage de complaisance ». En Belgique, où se situe leur recueil de données primaires, le gouvernement a instauré une procédure d'évaluation des mariages « mixtes » entre des citoyen·ne·s belges et des personnes provenant d'un pays hors Union Européenne. Ces enquêtes ont pour but de détecter – et empêcher – les mariages de complaisance, c'est-à-dire des unions matrimoniales entreprises uniquement dans le but d'obtenir un titre de séjour. A travers une analyse sociolinguistique, les auteur·ice·s examinent les éléments langagiers et discursifs de la définition juridico-administrative d'un « mariage de complaisance » dans ces enquêtes. Montrant que la définition du concept de « mariage de complaisance » constitue le produit d'un processus de construction discursive, elles exposent en quoi ce processus laisse la place à des discriminations basées sur des éléments liés aux identités de genre, à la sexualité, à l'âge, à la provenance socio-culturelle ou au statut socio-économique des personnes concerné·e·s par les enquêtes. Par ailleurs, le caractère décentralisé des pratiques dans les enquêtes octroie beaucoup de liberté d'interprétation et

d'application des définitions et protocoles établis par les documents juridiques et politiques aux fonctionnaires, ce qui crée des possibilités pour d'autres formes de discrimination de genre, ainsi que des cas de « gardiennage » (ou *gatekeeping*) moral, dans les pratiques des fonctionnaires. Les auteur·ice·s concluent sur les répercussions potentielles de ces formes de discrimination pour les demandeuse·s de mariage.

- 17 Après ces deux textes qui contextualisent d'abord la question de manière un peu large, relativement aux interprétations qu'en font le droit et les institutions, les trois articles suivants développent plus particulièrement la question de la discrimination des femmes et ses différents niveaux de structuration, qui relèvent tous d'une dialectique du quotidien – ici, au niveau administratif, institutionnel, linguistique, politique, médiatique.
- 18 Dans le souci de problématiser le phénomène et d'en montrer la complexité en même temps que la systémique, **Béatrice Fracchiolla** traite des enjeux réels et pragmatiques des modes d'adresse et de désignation des femmes dans le processus de légitimation à être des citoyennes comme les autres - la féminisation des noms de métiers fait partie de ces processus, mais tous les systèmes d'adresse et de dénomination dans leur ensemble sont concernés (Madame, Mademoiselle, Présidente, Directrice, etc.). Sont abordées les modalités performatives du traitement de ces questions en milieu institutionnel, administratif, juridique, qui passent parfois par des sanctions financières (amendes), comme cela est par exemple le cas, à un niveau global et reconnu, pour le non-respect de la loi sur la parité par les partis politiques. La discrimination langagière, linguistique des femmes, est un phénomène enculturé et donc rendu invisible, qui ne peut être brisé dans sa circularité que par le fait de le rendre visible à travers des relevés de ces phénomènes qui font leur quotidien. Différentes analyses de faits administratifs discriminants avérés envers les femmes viennent illustrer la nécessité et les difficultés d'un changement de paradigme – à savoir, en effet, les femmes sont des Hommes comme les autres.
- 19 A la suite, le texte de **Lucia Schmidt** cherche à éclairer les raisons, tant institutionnelles que discursives, qui participent au fait qu'avec un taux de 31 % de députées au Bundestag, l'Allemagne soit loin, en 2019, de la parité en politique. L'autrice s'intéresse d'abord aux mécanismes qui freinent l'accès des femmes à la députation : la femme cantonnée à la sphère privée, l'image de la femme apolitique, les pratiques au sein des partis ainsi que le mode de scrutin. Elle remarque qu'au niveau institutionnel, des solutions concrètes émergent, à l'image des quotas paritaires mis en place au sein des partis, et que d'autres solutions sont discutées, notamment un éventuel changement du mode de scrutin. Après ce panorama général de la situation allemande, Lucia Schmidt pointe néanmoins le fait que, même une fois ce premier pas vers la députation franchi, l'activité des députées demeure liée à des problématiques spécifiques de genre. Cela se manifeste sur le plan linguistique, par exemple au travers d'interruptions sexistes pendant leurs discours ; interruptions qui renvoient directement à des attaques de légitimité, au sens où ces propos sexistes visent pragmatiquement, quoiqu'indirectement, à dire que les femmes, en tant que femmes, ne seraient pas légitimes à être là où elles sont.
- 20 **Julien Longhi**, s'intéresse ensuite à la personnalité et au discours du journaliste, politiste français et très discuté Eric Zemmour et aux propos discriminants qu'il tient à l'égard des femmes. Après la diffusion en intégralité, le samedi 28 septembre 2019, du discours d'Eric Zemmour à la « Convention de la droite », une large polémique est

relayée, dans les médias et sur les réseaux sociaux, sur l'opportunité d'une telle diffusion. Le premier ministre Edouard Philippe a lui-même qualifié ces propos de « nauséabonds et profondément contraires à l'idée que nous nous faisons de la France et de la République ». Entre accusations et justifications, il est reconnu par beaucoup que ce discours a posé des problèmes. Les thèmes habituels du polémiste y sont abordés, avec de nombreux cas de propos relevant de la discrimination, notamment envers les femmes. Afin d'analyser rigoureusement ces propos, notamment sur les questions de discrimination à l'encontre des femmes, l'auteur présente une analyse « outillée » de ce discours (méthode textométrique). Les conclusions de cette analyse l'amènent à questionner plus particulièrement les propos tenus à propos des femmes, notamment dans trois chapitres spécifiques de son ouvrage, *Le suicide français*, paru en 2014. Pour aller plus loin dans l'analyse, Julien Longhi pose la question de la légitimité d'Eric Zemmour, en mettant en valeur le « savoir » et l'« érudition » qu'il matérialise dans ses prises de parole. La matérialité des discours d'Eric Zemmour et le recours à certaines stratégies (polyphonie, éditorialisation), montrent qu'il parvient à auto-légitimer ses propos, pour qui ne se méfie pas de l'usage des citations, des comparaisons, des références et de l'intégration des constructions de sens dans des processus éditoriaux particuliers. Se légitimant ainsi lui-même, il parvient à porter une parole qui bénéficie d'une audience et d'un certain crédit. Le pouvoir du discours émane ainsi du discours lui-même, et importe avec lui une légitimité qui confère à son orateur une certaine "autorité" dans les médias.

- 21 Les deux derniers textes, en anglais, portent sur le harcèlement au travail. Ils concluent d'une certaine manière ce numéro, en l'ouvrant. Ils décrivent en effet la manière dont, envisagée de manière structurelle et systémique, la discrimination est l'une des formes prise par le harcèlement et en constitue l'une des stratégies. La notion de systémique est ici entendue au sens où elle relève de l'installation, structurelle, d'une systématicité, telle qu'elle est par exemple abordée par Béatrice Fracchiolla, dans ce même recueil.
- 22 Partant de l'hypothèse que le harcèlement au travail peut être considéré comme un genre de communication négative servant des fins malveillantes (Guillén Nieto & Stein 2019 ; Stein dans le présent volume), l'article de **Victoria Guillén Nieto**, dont l'analyse s'appuie sur différentes études de cas portant sur des types concrets de harcèlement au travail que Leymann (1990, 119-126 ; 1996, 165-184) a nommé « mobbing au travail », vise plusieurs objectifs. En premier lieu, l'autrice propose un état de l'art sur la question et une définition institutionnelle du harcèlement au travail. Elle examine en particulier les difficultés liées à la preuve du harcèlement au travail devant l'administration ou les tribunaux. En second lieu, l'article analyse les défis que le harcèlement au travail pose à l'analyse linguistique, en se référant plus particulièrement à la théorie du genre. L'autrice suggère des biais pour rendre cette théorie compatible avec le nouvel apport linguistique que le langage du harcèlement représente et illustre les connaissances que les linguistes experts peuvent offrir du point de vue de la théorie du genre dans les cas de harcèlement au travail.
- 23 Enfin, l'article de **Dieter Stein** clôt ce numéro sur un article théorique qui interroge la notion de harcèlement pour l'envisager comme un « genre », à part entière, selon une acception plus large et ouverte qu'habituellement ; c'est-à-dire, ici, avec ses caractéristiques et stratégies pragmatiques, sociales, etc. propres. Cette définition ouverte du harcèlement prend sa source dans la notion d'activité sociale qu'il implique.

La notion d'activité sociale est ici envisagée dans une configuration spécifique ou selon une certaine visée actionnelle, où le langage utilisé est déterminé, programmé par des vecteurs pragmatiques, extérieurs au langage en tant que tel, constitutifs de cette situation et du contexte spécifique dans lequel elle se déroule. Une telle définition se prête plus facilement à une conceptualisation d'une action sociale complexe telle que le *mobbing* (le harcèlement, au sens où une foule « mob » est susceptible de se masser autour de quelqu'un, de l'assaillir, physiquement ou moralement) envisagé comme activité unitaire et coordonnée, dont toutes les composantes actionnelles sont guidées par un objectif global commun (le harcèlement). Tester la notion de « genre » sur un cas limite aussi complexe permet de faire ressortir à la fois les propriétés structurelles définissant les actions de harcèlement et les problèmes théoriques liés à la notion de « genre ». Cela permet en particulier de se demander dans quelle mesure ce concept de harcèlement peut être compris et utilisé pour couvrir un certain nombre d'actions sociales complexes et multimodales.

BIBLIOGRAPHIE

- Aïdan, Géraldine, 2017, « L'identité psychique dans le genre », in Eberhead, Mireille, Laufer, Jacqueline, Meurs, Dominique, Pigeyre, Frédérique, Simon, Patrick (éds), *Genre et Discriminations*, Editions iXe, p. 125-148.
- Arc, Stéphane et Vellozzo, Philippe, 2017 « La place du genre dans les discriminations homophobes », in Eberhead, Mireille, Laufer, Jacqueline, Meurs, Dominique, Pigeyre, Frédérique, Simon, Patrick (éds), *Genre et Discriminations*, Editions iXe, p. 149-167.
- Bachelard, Gaston, 1958, *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin.
- Berteaux, Patrick, 2007, *Influence de l'acculturation sur les processus de traitement catégoriel chez l'enfant : étude comparative en Grande Comore, à Mayotte et à La Réunion. Éducation*. Thèse de doctorat, Université de la Réunion.
- Calvès, Gwénaële, 2010, *La discrimination positive*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-Je ».
- Descartes, René, 1637, *Discours de la méthode*, Leid, Imprimerie Ian Maire.
- Despres, Vinciane, 2009, *Penser comme un rat*, Sciences en questions, Versailles, Quae, 2009 ; (réédition 2016)
- Dubois, Daniel, 1997, « Introduction », Danièle Dubois éd., *Catégorisation et cognition : de la perception au discours*, Éditions Kimé, p. 7-14.
- Eberhead, Mireille, Laufer, Jacqueline, Meurs, Dominique, Pigeyre, Frédérique, Simon, Patrick (éds), 2017, *Genre et Discriminations*, Editions iXe
- Fassin, Didier, 2002, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de sciences politiques*, 52/4, p.403-423.

- Fassin, Éric, 2009, « Introduction : actualité des discriminations », in Eric Fassin et Jean-Louis Halpérin (dir.) *Discriminations, pratiques, savoirs, politiques*, Paris, La documentation française, « Études et recherches », p.9-17.
- Fracchiolla, Béatrice, à paraître, entrée "discrimination", in Nolwenn Lorenzi Bailly et Claudine Moïse (eds), *L'ABC de la haine et des radicalités. Discours et contre-discours*, Lyon, éditions ENS.
- Fraisse, Geneviève, 2011, « De l'exclusion à la discrimination (entretien avec Hélène Périvier) » in Françoise Milewski & Hélène Périvier (dir.) *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Paris, Les Presses de sciences Po, « Savoirs sur le genre ».
- Guillaumin, Colette, 2002, *L'idéologie raciste*, Gallimard, Folio.
- Janquetin Marie-Thérèse, 2009, « Égalité, diversité et discriminations multiples », *travail, Genre et Sociétés*, 21, p.91-106.
- Laufer Laurie & Rochefort Florence (eds.) 2014, *Qu'est-ce que le genre ?*, Paris, Éditions Payot, « Petite Bibliothèque Payot ».
- Lorenzi Bailly, Nolwenn et Moïse, Claudine, 2021, eds., *La haine en discours*, Paris, Éditions Le Pommier.
- Lorenzi Bailly, Nolwenn et Guellouz, Maryem, 2019, « Homophobie et discours de haine dissimulée sur Tweeter : celui qui voulait une poupée pour Noël », *Semen*, n°47.
- Marry M., Bereni Laure, Jacquemart Alban, Pochic Sophie, et Anne Revillard, 2017, *Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin.
- Rosch, E. & Bloom Lloyd, B. 1978, *Categorization and Cognition*, John Wiley & Sons, Incorporated.
- Wittig, M., 2018, *La pensée straight*, Paris, ed. Amsterdam.

NOTES

1. Ce dossier présente des articles avec diverses propositions d'écriture inclusive qui, étant données la thématique même du dossier, constituent en elles-mêmes une mise en abyme de la réflexion globale proposée par ce dossier.
2. Ce que l'anthropologie a nommé sous le terme d'enculturation pour le distinguer d'acculturation, qui signifierait plutôt au contraire le fait de devoir acquérir un nouveau système et ses codes en s'y adaptant – comme le font les personnes exposées à une multiplicité de contextes culturels et sociaux. L'enculturation serait pour résumer de première imprégnation, alors que l'acculturation serait une adaptation, seconde (voir Berteaux, 2007).
3. C'est d'ailleurs sur cette base que se développe les théories complotistes en général, lorsque la confrontation aux faits du réel dépasse nos capacités d'entendement et de catégorisation, et donc nous échappe.
4. Pour Descartes, d'ailleurs, notre esprit n'est capable de produire que des choses qui *existent déjà*, sous une forme ou une autre (voir *Discours de la méthode*, quatrième partie, 1637).

AUTEUR

BÉATRICE FRACCHIOLLA

Université de Lorraine - CREM EA 3476